



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2020-013

05 juin 2020

OBJET : ARRÊTÉ Modifications de postes au 1er juillet 2020

DÉCISION DU PRESIDENT : Arrêté N°CC-ARR-2020-013 au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

Vu l'avis des Vice-Présidents en date du 03 juin 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Il a été décidé de modifier les postes suivants au 1er juillet 2020 et de valider le tableau des effectifs correspondant.

Service Administration Générale :

- Suite à la démission d'un agent au 02/06/2020, nous devons supprimer son poste :
➤ Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 23.00/35^{ème} au 01/07/2020

- Fin d'un C.D.D. au 30/06/2020 :
➤ Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif non titulaire à raison de 35.00/35^{ème} au 01/07/2020

- Avancement de grade pour un de nos agents, au titre de l'année 2020 (ancienneté – avis favorable de la C.A.P. du 12/05/2020 :
➤ Suppression d'un poste de Rédacteur à raison de 35.00/35.00^{ème} au 30/06/2020
➤ Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à raison de 35.00/35.00^{ème} à compter du 01/07/2020

Service Scolaire :

- Suite à la démission d'un agent contractuel au 19/03/2020, nous devons supprimer son poste :
➤ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique non titulaire à raison de 4.55/35^{ème} au 01/07/2020

Service Centre Aquatique :

- Fin de 3 contrats à durée déterminée au 30/06/2020 sur des postes d'Adjoint Technique avec les durées hebdomadaires suivantes : 30/35^{ème}, 35/35^{ème} et 35/35^{ème} .

Au vu des travaux de réhabilitation qui vont être réalisés au sein du Centre Aquatique, il n'est pas envisageable de stagiairiser ces agents. Il est donc proposé de renouveler leurs contrats de la manière suivante :

- Poste d'Adjoint Technique à raison de 30.00/35^{ème} du 01/07/2020 au 31/12/2020
- Poste d'Adjoint Technique à raison de 35.00/35^{ème} du 01/07/2020 au 31/12/2020
- Poste d'Adjoint Technique à raison de 35.00/35^{ème} du 01/07/2020 au 31/12/2020

Tableau des effectifs AU 01 07 2020			
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP	TP
FILIERE ADMINISTRATIVE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT ADMINISTRATIF	9	8,86	8,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	6	5,66	5,00
REDACTEUR	6	6,00	6,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	2,00	2,00
ATTACHE PRINCIPAL / DGS	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	24	23,51	22,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0,69	0,00
REDACTEUR	2	2,00	2,00
ATTACHE / DGA	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	4	3,69	3,00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	28	27,20	25,00
FILIERE TECHNIQUE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT TECHNIQUE	41	28,16	10,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	18	14,00	7,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1,00	1,00
AGENT DE MAITRISE	1	1,00	1,00
TECHNICIEN	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	62	45,16	20,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT TECHNIQUE	35	15,87	4,00
TECHNICIEN	0	0,00	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	35	15,87	4,00
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	97	61,03	24,00
FILIERE MEDICO SOCIALE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	15	12,70	5,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4	3,80	2,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	19	16,50	7,00
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	19	16,50	7,00
FILIERE ANIMATION			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT D'ANIMATION	3	1,64	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	3	1,64	1,00
AGENTS NON TITULAIRES			

ADJOINT D'ANIMATION	0	0,00	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	0	0,00	0,00
TOTAL FILIERE ANIMATION	3	1,64	1,00
FILIERE SPORTIVE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1	1,00	1,00
EDUCATEUR DES APS	5	4,43	4,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	6	5,43	5,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43	5,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
GRADES			
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL 1E CLASSE	1	0,10	0,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	1	0,10	0,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT - CDI	3	1,75	1,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT	6	3,23	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	9	4,98	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	5,08	1,00
HORS GRADES			
AGENTS NON TITULAIRES			
CAE	0	0,00	0,00
STAGIAIRE	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	1	1,00	1,00
TOTAL HORS GRADES	1	1,00	1,00
TOTAL EFFECTIFS	164	117,88	64,00
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	115	92,34	55,00
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	49	25,53	9,00
TOTAL EFFECTIFS	164	117,88	64,00

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et au centre des finances publiques de LE HOM.

Cette décision est rendue exécutoire par

- transmission en Préfecture le 05 juin 2020
- transmission au centre des finances publiques de LE HOM le 05 juin 2020
- information à l'ensemble des élus du conseil communautaire et des mairies
- mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes

Pour extrait certifié conforme
le Président, M. Paul CHANDELIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20200605-013ARRETE-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2020

